

Réforme des retraites: Une réforme injuste

encore plus pénalisante pour les femmes

Voici quelques bonnes raisons supplémentaires de la combattre

LE 23 SEPTEMBRE

Depuis 1993, les réformes des retraites se succèdent, touchant les secteurs privé, public, les régimes spéciaux. En refusant de s'attaquer au problème de fond qui est l'inégal partage des richesses produites, elles ont entraîné une baisse générale du niveau des pensions. A chaque fois, les femmes paient le prix le plus fort.

les femmes et les hommes

- En 2004, les femmes retraitées de 60 ans et plus percevaient une retraite moyenne (droits propres, dispositifs familiaux et minimum vieillesse) de 1 020 € par mois, soit 62 % de celle des hommes (1 636 €).
- Si on considère les seules pensions de droit direct (sans pensions de réversion et sans dispositifs familiaux), l'écart est plus fort : les femmes perçoivent 746€, soit 48% seulement de celle des hommes (1550€).
- La fonction publique est moins inégalitaire : la pension moyenne des femmes représente 77% de celle des hommes.
- La moitié des femmes retraitées avaient en 2004 une retraite inférieure à 900 € contre 20 % des hommes.
- Du fait de l'insuffisance des droits acquis, les femmes liquident leur retraite en moyenne plus tard que les hommes (1,4 an pour la génération 1938).
- Trois femmes sur dix (contre un homme sur vingt) doivent attendre l'âge de 65 ans, pour ne pas subir la décote pour annuités manquantes, qui abaisse encore la pension déjà proratisée.
- Dans la fonction publique, la loi Fillon de 2003 a réduit les majorations de durée d'assurance pour les enfants dont bénéficiaient les femmes : depuis, pour compenser cette réduction, l'âge moyen de départ en retraite des femmes a reculé nettement plus que celui des hommes.
- Les femmes sont majoritaires parmi les prestataires du minimum contributif et du minimum vieillesse. Fin 2007, 70% des retraités du régime général percevant le minimum contributif sont des femmes.
- Les bonifications pour avoir élevé 3 enfants ou plus rapportent deux fois plus aux hommes qu'aux femmes, alors que ce sont les femmes qui sont en grande majorité pénalisées par l'éducation des enfants. Ce qui vient du fait que ces bonifications sont calculées en proportion du salaire

Les propositions de Solidaires

Réduire les inégalités dans les pensions signifie s'attaquer réellement aux inégalités sur le marché du travail.

Il est indispensable de prévoir des sanctions pour les entreprises pour absence de résultats !

Agissons pour :

- le droit pour tous et toutes à un emploi à temps plein, de qualité
- le droit à la retraite à 60 ans, à 55 ans pour les travaux pénibles, reconnaissance de la pénibilité de métiers occupés par les femmes,
- pas de retraite inférieure au SMIC
- la revalorisation du minimum vieillesse et minimum contributif
- l'annulation de la décote, qui pénalise à l'excès les femmes
- le rattrapage des salaires des femmes à titre de réparation des inégalités (comme l'ont fait certaines entreprises), ce qui contribue à augmenter les recettes en cotisations pour les retraites
- une majoration du taux de cotisation des employeurs pour les emplois à temps partiel, par exemple cotisation sur une base de temps plein
- une répartition plus juste des bonifications pour enfants
- le remplacement des mesures de type de l'allocation parentale d'éducation par une mesure égalitaire de congé parental, c'est à dire destiné à être pris par les deux parents ou ne bénéficiant à aucun.
- l'amélioration du taux d'emploi des femmes et diminution du temps partiel imposé ou « choisi faute de mieux » par le développement d'un service public d'accueil de la petite enfance, et de services d'aide à la dépendance.